

Elections aux Conseils d'UFR, Ecoles et Instituts

Le Directeur de ECPM

VU le code de l'éducation,

VU les statuts de l'Université de Strasbourg,

VU les statuts de l'UFR/Ecole/Institut _____

DECIDE

Article 1

Les élections générales/partielles¹ des représentants des personnels enseignants-chercheurs, enseignants, BIATPSS et des étudiants au Conseil de l'UFR/Ecole/Institut **ECPM** se tiendront le **mardi 4 février 2025**.

Article 2

Les électeurs sont appelés à pourvoir :

- Collège A - Professeurs et personnels assimilés : 0 sièges
- Collège B - Autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés : 0 sièges
- Collège des personnels BIATPSS : **1 siège**
- Collège des étudiants : 0 sièges

¹ Rayer la mention inutile

Article 3 :

Le calendrier des opérations électorales est fixé ainsi qu'il suit :

Dates	Opérations électorales	Observations
Vendredi 6 décembre 2024	Affichage des listes électorales (au plus tard 20 jours avant le scrutin)	
Jeudi 16 janvier 2025 avant midi	Date limite de dépôt des candidatures et des professions de foi	Envoi électronique ou lettre recommandée avec AR ou déposée directement
Lundi 20 janvier 2025	Publication et affichage des candidatures	
Jeudi 30 janvier 2025	Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales des personnels et des étudiants dont l'inscription est subordonnée à cette obligation	Cette demande doit être faite au plus tard 5 jours francs avant le scrutin
Lundi 3 février 2025 avant ____ heures	Date limite de dépôt des procurations	
SCRUTIN		
Mardi 4 février 2025 de 9 heures à 16 heures		
Mardi 4 février 2025	Dépouillement des votes et établissement des procès-verbaux	
Vendredi 7 février 2025	Proclamation et affichage des résultats	
Mercredi 12 février 2025	Date limite de recours devant la commission de contrôle des opérations électorales (5 jours à compter de la date d'affichage des résultats)	La CCOE siège au tribunal administratif de Strasbourg

Les candidatures et les professions de foi doivent parvenir par voie électronique ou par lettre recommandée avec accusé de réception ou être déposées à :

Monsieur : FORLINI Romain
Bureau : BU1.02(1^{er} étage bâtiment 100)
Adresse : 25 rue Becquerel - 67000STRASBOURG
Mail : rforlini@unistra.fr

Article 4

M. HECKMANN Thierry est nommé Président du Bureau de vote.
Mme LUDWIG Céline et M. FORLINI Romain sont nommés assesseurs.

Article 5

La campagne électorale est officiellement ouverte à compter de la date de publication de cette décision sur le site internet.

M. HECKMANN Thierry est chargé de l'organisation des élections et de l'exécution de la présente décision.

Strasbourg, le 08/11/2024

La Directrice de l'ECPM,



Cécile VALLIERES



